

COMMUNIQUÉ

14 juillet 2020

Veillez noter que le Ministre de la Justice et la juge en chef du Québec ont annoncé la levée de la suspension des délais de procédure civile décrétée le 15 mars 2020 et ce, à compter du 1^{er} septembre prochain.

Par conséquent et à moins d'une dégradation de la situation sanitaire d'ici cette date, les délais pour déposer les dossiers, les mémoires etc recommenceront à courir pour le temps qu'il restait à écouler.

Par exemple, si le 15 mars dernier il restait 20 jours pour produire un mémoire au dossier du Tribunal des professions, ce délai de 20 jours recommencera à courir le 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs, il est toujours préférable d'utiliser la voie électronique pour le dépôt de procédures et de sources et ce, à l'adresse de la greffière du Tribunal des professions :

dalila.gaoua@justice.gouv.qc.ca

Enfin, si vous souhaitez vous prévaloir de la possibilité de participer à une audience semi-virtuelle plutôt que de vous présenter à l'audience en personne, veuillez en informer la greffière à l'adresse mentionnée ci-dessus et un lien web avec les informations d'usage vous seront fournis.